



à propos... la lettre d'information de Bernard Poignant

Service public

Bernard Poignant est maire de Quimper depuis mars 2008. Il préside également la communauté d'agglomération de Quimper et le Pays de Cornouaille. Son engagement européen l'a incité à intégrer le Mouvement Européen-France ; il a été désigné membre du bureau.

Les Français ont plusieurs ciments qui les fédèrent, outre leur langue, leur histoire, leur mode de vie : un Etat tutélaire, une protection sociale solidaire, des services publics égalitaires. C'est au moins ainsi qu'ils les souhaitent, à défaut de toujours les avoir.

Concernant les services publics, les points de vue divergent sur leur liste elle-même comme sur leur mode de gestion ou la structure de leur propriété. Le modèle réel ou imaginaire reste le suivant : service public = monopole public = entreprise à 100 % publique = fonctionnaires publics. Exemple : La Poste. Cela explique, il y a quelques mois, la forte mobilisation autour du changement de statut de cette entreprise, même si la meilleure façon de l'aider consiste à écrire plutôt qu'à envoyer des mails ou expédier des SMS, et à mettre son argent dans sa banque plutôt que dans une autre. En même temps, un observateur étranger a pu trouver étonnante cette passion pour les bureaux de poste. On devrait manifester davantage pour avoir des médecins près de chez soi, notamment en milieu rural. Pourtant ce n'est pas le cas.

L'eau potable, elle aussi, sa production comme sa distribution, provoque également des échanges assez vifs, voire des polémiques. Comme c'est un bien indispensable, il devrait obligatoirement être géré par des fonctionnaires ! Toutes les eaux minérales sont aussi des eaux potables, qui plus est livrées en bouteilles plastiques : pourquoi ne pas demander la nationalisation des sociétés qui les produisent et les vendent ? Là, silence radio. D'autres biens sont nécessaires à la vie et ne donnent lieu à aucune réaction : ainsi la nourriture. Pourquoi boire de l'eau suscite autant d'ardeur militante et manger aucune ? Quand des personnes sont en grande difficulté, la puissance publique s'en remet même aux associations d'entraide solidaire : des Restos du Cœur au Secours Populaire en passant par le Secours Catholique et les Banques alimentaires. Il arrive un moment où il faut prendre un peu de recul sur les choses et s'interroger sur elles.

La France dispose d'un mode de gestion ancien et original qu'elle a inventé et perfectionné au fil du temps, la délégation de service public, sa dernière loi de référence étant celle de Michel Sapin en janvier 1993. Ce n'est pas une panacée, ni même un objectif absolu, mais le système ne mérite pas de rejet. La délégation est utilisée pour gérer de très nombreux services : transports urbains, traitement des déchets, gestion des parkings ou de restauration scolaire. On trouve de tout et partout, et dans toutes les situations politiques.



Sur la côte Atlantique, même la sécurité maritime est assurée par une entreprise privée, la société des "Abeille - International". Confier au secteur privé le soin d'éviter les marées noires, c'est quand même un comble ! Et le pire, c'est que ça marche bien !

Derrière ces débats français, il y a une longue histoire et même une longue idéologie. Souvent le privé était le mal et le public le bien. Le privé c'est le profit recherché et le public le désintéressement assuré. L'idéal est donc la propriété publique des moyens de production et d'échange, et cela passe par la nationalisation à 100 % du capital. Première série en 1936, deuxième en 1945, troisième en 1981. Depuis plus rien, l'effondrement du système soviétique ayant guéri les peuples pour longtemps de ce fonctionnement. Même Fidel Castro déclare enfin que son système ne marche pas. Et son frère Paul décide de licencier 500 000 fonctionnaires. Les cubains pourront être horlogers, jardiniers ou garagistes sans être fonctionnaires.

Il faut donc regarder les faits avec d'autres yeux. Dans une société, qu'est ce qui relève du monopole nécessaire pour le bien de tous les citoyens ? Qu'est ce qui doit entrer dans le champ de la concurrence pour le bien de tous les consommateurs ? Qu'est-ce qui peut être délégué à des sociétés privées et qu'est-ce qui doit rester en gestion publique directe ? A l'Etat de décider pour lui ; aux collectivités de le faire pour elles et là, décentralisation oblige, les réponses différeront.

Des sociétés publiques réussissent d'ailleurs parfaitement à s'adapter. Ainsi la SNCF a de très nombreuses filiales de droit privé qui jouent la concurrence dans le monde entier, mais lutte pour son monopole sur le territoire national. Sa filiale, Keolis, détenue par elle à hauteur de 56% du capital, gère beaucoup de réseaux de transports urbains. Elle vient de remporter la gestion des lignes de banlieue à Washington. Comme quoi, il y a les principes et les arrangements avec les principes ! Ce qui est vrai pour le train l'est aussi pour l'électricité, le gaz comme pour d'autres activités.

Le bon regard est de partir de la mission à rendre au public. Ensuite on choisit le mode de gestion, qui est un outil et pas une fin en soi. Ce qui importe, c'est que l'autorité publique garde le contrôle et que l'utilisateur ait pleine satisfaction.